

Et il ajoute :

Certains travaux publics que les provinces pourraient remettre à l'an prochain seront exécutés sous peu.

Donnant un exemple des ouvrages que l'on pourrait exécuter en vertu de ce crédit de \$20,000,000, le premier ministre dit, comme on le verra à la page 67 du hansard :

Je vais citer un exemple qui expliquera la chose à la satisfaction de mon honorable ami, je pense. On exécute des travaux pour la construction d'un brise-lames, disons à la tête des lacs, et les crédits à cette fin sont épuisés. Il serait utile de poursuivre ces travaux, qui procureraient du travail à plusieurs centaines d'hommes pendant bon nombre de semaines. On proposerait donc de terminer ces travaux, aux mêmes prix prévus. Le Gouvernement n'a pas examiné de projet de la sorte en rapport avec des travaux publics, car, comme mon honorable ami en conviendra, les crédits adoptés à la dernière session étaient assez considérables. Nous voulons déboursier cet argent en vue de procurer du travail.

Cette déclaration du premier ministre me semble être en contradiction directe avec la politique exposée par le ministre des Travaux publics. Je regrette que le très honorable premier ministre ne soit pas à la Chambre; s'il était présent je lui demanderais pourquoi il a permis à son collègue de faire cette déclaration.

L'hon. H. A. STEWART: Je n'ai pas fait de déclaration.

M. POWER: Je demanderai au chef du Gouvernement pourquoi il a laissé le ministre des Travaux publics donner au comité, cet après-midi, l'impression que nulle partie de cet argent n'était affectée tout d'abord aux fins du chômage. Nous voyons maintenant que son leader a assuré que non seulement l'allocation votée l'an dernier pour des entreprises de l'Etat serait dépensée mais que nous aurions quelque chose de plus de ces 20 millions. Telle est la situation que nous a expliqué le premier ministre à la session spéciale. Il a dit: S'il ne reste pas assez d'argent du montant voté à la session principale de 1930, nous vous accorderons davantage sur ces 20 millions. Au lieu de cela, l'honorable député nous annonce aujourd'hui qu'il va économiser cet argent.

L'hon. H. A. STEWART: Non, il n'a pas dit cela.

M. POWER: Il a dit: Dans la province de Québec je vais dépenser \$1,500,000 de moins; dans la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, dans l'île du Prince-Edouard, au Manitoba, tant de moins. En réalité, son leader a posé en principe que les premières sommes employées sur ces 20 millions seraient affectées à la continuation des travaux publics qui étaient alors entrepris. Il me semble qu'il y

[M. Power.]

à une différence distincte entre les vues du très honorable premier ministre et celles de son collègue des Travaux publics. En un sens, je suis heureux de l'absence du chef du Gouvernement, parce que, avec sa politesse ordinaire, dirai-je, il aurait pu dire au ministre qu'il eût mieux valu pour lui de ne pas faire la déclaration entendue cet après-midi. Il aurait pu s'exprimer en des termes plus énergiques. En toute sincérité, je suggère au ministre de discuter cette affaire à fond avec son chef et d'obtenir l'autorisation du premier ministre avant de faire quelque déclaration dans cette Chambre. Autrement, lorsque son leader lit le hansard...

M. SPENCE: Vous allez trop loin, et vous le savez.

M. POWER: Mon honorable ami m'attribue le mérite de plus de générosité que je n'en possède.

M. SPENCE: Vous parlez simplement pour la galerie.

M. POWER: J'ai eu l'honneur et le plaisir d'écouter mon honorable ami durant de nombreuses années lorsque je siégeais sur les banquettes de la droite, et, bien que j'apprécie la courtoisie qu'il nous a témoignée, je lui rappellerai que je n'en ai jamais manqué moi-même pour les membres de son côté. Si j'insiste sur ce sujet, c'est parce que le pays tient à savoir où nous allons. A maintes reprises, diverses politiques sont présentées, ou bien on nous les laisse prévoir, ou bien encore les journaux publient des articles à sensation, et Humpty Dumpty monte la colline pour en redescendre aussitôt. Telle est la situation en présence de laquelle nous nous trouvons, et nous dépensons moins pour les sans-travail aujourd'hui que sous aucun régime antérieur.

L'hon. H. A. STEWART: Monsieur le président, mon honorable ami a cité les *Débats*, et assez exactement, mais le premier ministre n'a pas fait autre chose, et il n'en a pas eu l'intention, que d'indiquer des manières possibles de dépenser l'argent. Si l'honorable député se reporte à la loi il verra qu'il est prévu que les deniers seront employés en vertu d'un décret du conseil de telle façon qu'il peut en être décidé. On ne s'est donc pas engagé définitivement à dépenser aucune partie de ces 20 millions pour des travaux publics comme ceux-là.

M. POWER: Mon honorable ami veut-il insinuer que son leader n'avait rien d'arrêté?

L'hon. H. A. STEWART: Naturellement non. Comme le sait mon honorable ami, le premier ministre est très précis, et capable de se défendre. Mais si l'honorable député consulte la loi, il verra que ce n'était qu'une